



Municipalité de Montcalm

AVIS PUBLIC

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONTCALM

LA SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2022 SE TIENDRA À HUIS CLOS

Un avis est donné que la séance du conseil municipal du 14 mars 2022 sera tenue à huis clos, soit fermée au public et diffusée en direct sur la page Facebook de la municipalité de Montcalm à 20h

La municipalité invite les citoyens à poser leurs questions relativement à ladite séance à l'adresse courriel suivante:

info@municipalite.montcalm.qc.ca

DONNÉ à Montcalm ce 9^e jour de mars de l'an deux mille vingt-deux.

Michael Doyle
Directeur général / Greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, directeur général, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 9 mars 2022, entre 9h00 et 18h00. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 9^e jour de mars 2022.

Michael Doyle
Directeur général / Greffier-trésorier